

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

DE-016-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 15
Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres
présents 14
Nombre de membres ayant
pris part à la délib..... 15

Date de la convocation
25/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois d'avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

Présents : REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - PETROW Janeck - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - PERRET Oriane - CHEVALIER Lina - Michel PONS – ERLINGER Delphine – CELCE Chantal

Absents excusés représentés : PAUCHON Éric (pouvoir à Frédéric REY)

Absents excusés :

M. Georges ALLEMAND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un élu correspondant défense.

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,
Vu les articles L.2121-21 et L.2121-29 du Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,
Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation. Ils relaient les informations relatives à ces questions auprès du Conseil municipal et des habitants de leur commune. La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyens ;
- la mémoire et le patrimoine

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE M. Frédéric REY, maire en tant que correspondant défense de la commune.

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 15 dont 1 pouvoir

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260402-016-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

Le Maire

.../...